

nerai lorsque, plus tard, j'indiquerai la manière de se servir des topiques désorganisans.

Les quatre formes générales des topiques sont applicables à ceux dont nous nous occupons. La forme impalpable nous présente le topique désorganisant le plus actif, le calorique. Uni à l'air ambiant, aux liquides et aux solides métalliques ou végétaux, il devient, dans la chirurgie, d'un usage journalier. La cautérisation objective, celle par la vapeur d'eau, l'eau, et tous les liquides bouillants, celle par les métaux rougis au feu et les végétaux enflammés, doivent lui être rapportées. Ici les diverses formes que prennent les agents conducteurs du calorique ne sont employées que pour la facilité de la transmission. Les formes liquide et solide ne se retrouvent que dans les acides et les préparations minérales qui sont mises en usage pour désorganiser les tissus; et je dois faire observer que les topiques désorganisans solides de cet ordre n'acquièrent que par la fusion leur faculté destructive.

Comme l'emploi des corps désorganisans entraîne nécessairement une opération chirurgicale, je l'indiquerai en parlant des opérations en général.

§ 2. — Topiques agissant mécaniquement.

Les topiques qui agissent mécaniquement sur nos tissus n'ont sur eux d'autre action que celle des corps inertes. Quoiqu'ils soient toujours composés de substances jouissant de propriétés thérapeutiques, il n'en est pas moins vrai que la consistance ou l'inertie de ces substances est telle qu'on doit la regarder comme privée de ces propriétés.

Les uns semblent n'avoir d'autre faculté que celle de retenir la perspiration cutanée et de maintenir les organes dans un bain presque continu. C'est ainsi que les emplâtres de toute espèce agissent. On en a la preuve dans ce qui arrive lorsqu'on les mélange de substances actives : alors celles-ci produisent sur la peau un effet particulier.

Si quelquefois l'emplâtre simple agit, c'est parce que la transpiration retenue irrite la peau, ou, si cette action appartient au topique, c'est parce que son ancienneté ou sa mauvaise composition lui a donné des propriétés qu'il n'avait pas primitivement. Ces topiques peuvent être comparés aux corps imperméables, tels que les toiles gommées et cirées, qui ne laissent pas transsuder la transpiration cutanée.

Si on ajoute à ces emplâtres quelque substance qui leur donne une propriété agglutinative, on obtient une autre propriété mécanique, celle de maintenir rapprochées les parties qui ont été divisées. Nous voyons souvent ces mêmes emplâtres produire des effets analogues à ceux des premiers, parce que les mêmes substances, entrant dans leur composition, retiennent la transpiration. La matière agglutinative, qui leur est ajoutée, les fixe à la peau : alors ils font corps avec elle, et ils ont sur elle une action tout à fait semblable à celle des fils qui sont enfoncés dans ce tissu, c'est-à-dire qu'ils peuvent exercer une traction très-forte; mais ils ont sur eux un grand avantage, c'est que, lorsque la peau est arrivée à son dernier degré d'extension, ils se détachent et ne la déchirent pas. Si donc ils ont, d'une part, l'inconvénient d'enflammer cette membrane, inconvénient qu'ils partagent avec les fils, ils ont, de l'autre, l'immense avantage de ne jamais la dilacérer.

Il ne faut jamais perdre de vue, dans l'emploi de l'un ou de l'autre de ces topiques, cette propriété de retenir la transpiration cutanée, parce qu'elle modifie considérablement leur manière d'agir, et parce que, si, dans quelques cas, elle produit d'heureux résultats, dans d'autres elle occasionne des accidents qui changent la nature médicale du topique et obligent de renoncer à son emploi.

SECTION DEUXIÈME.

OPÉRATIONS.

Les opérations sont soumises à des règles générales ou spéciales. Les premières se rapportent à toutes les opérations et font connaître leur but. Les secondes indiquent la manière de faire l'opération. Nous ne devrions nous occuper ici que des règles générales des opérations : mais, comme parmi celles-ci il y en a qui peuvent se pratiquer sur diverses parties du corps pour un grand nombre de maladies différentes et d'après des règles toujours semblables, je crois devoir en traiter dans cette section. Je la diviserai donc en deux articles.

Le premier sera consacré aux opérations en général.

Le second sera destiné aux opérations communes.